



Association des Professeurs de **LA TECHNIQUE ALEXANDER**

La Charte de qualité et Marque:

TECHNIQUE ALEXANDER®

METHODE ALEXANDER®

TECHNIQUE FM ALEXANDER®

Modalités et critères

Cette charte a été établie et validée par le Conseil d'Administration de l'APTA le 13/06/2016. [La Charte de qualité](#)

- La charte de qualité concerne la qualité de la formation que le professeur a reçue.
- La charte de qualité sera représentée par notre logo



Association des Professeurs de
LA TECHNIQUE ALEXANDER

apposé sur les diplômes remis à chaque nouveau professeur de Technique Alexander. Toutes les écoles et les professeurs affiliés à l'APTA auront la possibilité d'utiliser cet élément de communication pour confirmer et ou appuyez la visibilité de la qualité de la formation proposée ou suivie.

- Les professeurs pourront apposer, sur leurs supports personnels, le futur logo qui sera mis en avant sur le site APTA.

Cette charte certifie la qualité de la formation des professeurs APTA. et sera diffusée dans tous les éléments de communication (articles, sites, livres répondant à cette affiliation etc....)

Modalités de la charte:

Une charte de qualité doit répondre à des critères. Elle doit être lisible pour quiconque, donc mise en avant dans toutes les correspondances de l'APTA avec le public et la presse.

L'Association Française des Professeurs de Technique Alexander s'est engagée auprès de STAT pour assurer la qualité de la formation, ainsi que le développement de celle-ci en France. Dans le cadre de cet engagement, une charte a été mise en place suivant le modèle demandé par F.M Alexander lui-même.

Les critères de la charte:

- Tous nos professeurs ont suivi 1600 heures de formation, réparties sur 3 ou 4 ans de façon continue.
- Tous nos professeurs, dans le cadre de leur formation, ont étudié les écrits de F.M Alexander, ils ont assimilé les concepts et les principes de la Technique F.M Alexander.
- Tous nos professeurs ont été formés pour avoir les aptitudes à enseigner selon les principes de F.M Alexander.
- Tous nos professeurs ont été évalués pendant leur formation de façon continue ainsi qu'au cours de plusieurs modérations, selon des critères précis mis en place par STAT et appliqués dans toutes les formations agréées à travers le monde.
- Tous nos professeurs répondent à un code de déontologie spécifique à notre profession.
- Tous nos professeurs possèdent un diplôme privé de leur école de formation, labellisé par "APTA" Association Française des Professeurs de Technique Alexander.
- Toutes nos écoles de formation sont agréées par APTA via l'affiliation ATAS. Elles répondent elles-mêmes à une série de critères précis mis en place par STAT.
- Les responsables de formation, les assistant/e/s de formation et les intervenants extérieurs répondent également à des critères pédagogiques mis en place par STAT et appliqués de façon uniforme à travers le monde.
- La formation continue des professeurs est fortement encouragée par l'APTA

La marque ou ®

La marque permet la préservation du nom, pour empêcher l'utilisation abusive de l'appellation "F.M. Alexander". Elle peut être utilisée par tous les membres dans leurs communications pour affirmer leur légitimité à utiliser cette dénomination, Toute utilisation abusive peut être passible de poursuites.